

Sociologie de la jeunesse

OLIVIER GALLAND

Sociologie de la jeunesse

Sixième édition

ARMAND COLIN

Collection U

Sociologie

Fondée par Henri Mendras
Dirigée par Patrick Le Galès et Marco Oberti

Illustration de couverture : © Fotolia

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>		<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	--

© Armand Colin, 2017 pour la 6^e édition

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,
11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62107-0

<http://www.armand-colin.com>

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

I^{re} partie : Penser la jeunesse	9
Chapitre 1	L'invention de la jeunesse 11
	La jeunesse ignorée? 11
	<i>La jeunesse dominée</i> 14
	<i>La jeunesse impatiente</i> 17
	La jeunesse aristocratique : l'idéologie du paraître 19
	Une nouvelle intention pédagogique 21
	<i>Le mérite et le sang</i> 23
	<i>Des citoyens utiles</i> 24
	<i>La jeunesse consacrée</i> 25
	Romantisme et mal du siècle 27
	Moralisation et encadrement 29
	La jeunesse mobilisée 34
	Références bibliographiques 36
Chapitre 2	L'invention de l'adolescence 37
	et le début des sciences de la jeunesse 37
	La psychologie de l'adolescence 38
	La pédagogie incitative 41
	Les débuts de la sociologie de la jeunesse 42
	<i>Les sous-cultures juvéniles</i> 44
	<i>Les prémisses d'une sociologie des âges</i> 47
	<i>Les débuts de la sociologie de la jeunesse en France</i> 50
	Références bibliographiques 55
Conclusion de la première partie	57

II^e partie : Passer la jeunesse		59
Chapitre 3	Rites, passages et rapports d'âge	61
	Les rites d'initiation dans les sociétés lignagères	61
	Les systèmes de classes d'âge	64
	Rites de passages et classes d'âge dans les sociétés paysannes	69
	Le système du <i>dating</i>	75
	Le déclin des rites de passage	77
	Références bibliographiques	82
Chapitre 4	L'encadrement de la jeunesse	85
	Les prémisses: les catholiques sociaux et la jeunesse	85
	La jeunesse, une affaire d'État	88
	Politiques de la jeunesse d'après-guerre: de l'illusion à l'insertion	89
	Le droit et l'école: deux formes permanentes d'encadrement	93
	<i>L'organisation juridique de la jeunesse</i>	94
	<i>L'univers de socialisation de l'école</i>	95
	<i>Le monde des étudiants</i>	97
	Références bibliographiques	100
Chapitre 5	Âges de la vie et génération	103
	Rôles et âges	103
	Génération	107
	<i>Les générations historiques</i>	108
	<i>Les générations « généalogiques »</i>	112
	<i>La génération au sens sociologique</i>	114
	Effets d'âge, effets de cohorte, effets de période	116
	<i>Effets « purs » de l'âge, de la cohorte et de la période</i>	123
	<i>Génération et changement social</i>	129
	Références bibliographiques	130
Chapitre 6	De l'enfance à l'âge adulte	131
	Qu'est-ce qu'être adulte?	131
	L'entrée dans la vie adulte	133
	<i>Un modèle de la synchronie</i>	133
	<i>Variante féminine, ouvrière et bourgeoise</i>	135
	La prolongation de la jeunesse	137
	<i>L'effet de la scolarisation</i>	138
	<i>Trois modèles de décohabitation familiale</i>	141
	<i>La désynchronisation des étapes</i>	147
	<i>La jeunesse: une phase de la vie précaire?</i>	154
	<i>La mondialisation et les « deux jeunes »</i>	163
	<i>Déclassement et inégalités générationnelles</i>	166
	<i>L'intégration des jeunes d'origine immigrée</i>	171

Un nouveau modèle de socialisation	175
<i>D'un modèle de l'identification à un modèle de l'expérimentation</i>	175
<i>Une norme de retardement</i>	177
<i>Des déclinaisons nationales</i>	177
Conclusion de la deuxième partie	179
Une polarisation sociale de la jeunesse	179
Références bibliographiques	180
III^e partie : Vivre la jeunesse	185
Chapitre 7 Engagements, valeurs et croyances	187
Un rapprochement des valeurs entre générations	187
Les jeunes dans l'Europe des valeurs	191
Une recomposition religieuse	194
<i>Réveil religieux et déclin institutionnel</i>	
<i>Une religiosité qui se maintient chez les jeunes,</i>	
<i>un déclin institutionnel qui se poursuit</i>	194
<i>L'intégration religieuse est faible au début du cycle de vie...</i>	196
<i>Un affaiblissement de la transmission familiale</i>	197
<i>Déclin des institutions religieuses mais maintien des croyances</i>	198
<i>Les jeunes dans l'Europe des religions</i>	199
<i>Une remontée de la religiosité chez les jeunes musulmans</i>	201
<i>Attitudes religieuses et valeurs</i>	202
Les attitudes politiques	204
<i>Âge et attitudes politiques</i>	204
<i>Apolitisme ou nouveau civisme ?</i>	205
<i>Les jeunes plus à gauche ?</i>	210
Les jeunes et les valeurs	213
<i>L'attachement au « travail » et à la « famille » :</i>	
<i>ni effets d'âge ni effets de génération</i>	214
<i>Morale privée, morale publique</i>	215
<i>Valeurs économiques</i>	218
<i>Une jeunesse individualiste ?</i>	219
<i>Les jeunes d'origine immigrée : une assimilation culturelle</i>	
<i>entamée par les échecs de l'intégration sociale</i>	220
Références bibliographiques	223
Chapitre 8 Sociabilité et loisirs	227
Formes et transformations de la sociabilité juvénile	228
<i>La famille, lieu d'échanges et de socialisation</i>	228
<i>Une crise de l'autorité ?</i>	231
<i>Une nouvelle autonomie relationnelle</i>	233
<i>La vie en couple ou la fin de la jeunesse</i>	236
<i>Une participation associative faible</i>	
<i>mais un regain du bénévolat</i>	238
<i>L'apparence et l'identité adolescente</i>	239

Loisirs et culture : l'éclectisme juvénile	241
<i>Des jeunes technophiles</i>	245
<i>Une préférence pour les médias expressifs et interactifs</i>	245
<i>Une appétence pour l'expérimentation favorable aux pratiques amateurs</i>	245
<i>Un goût pour les sorties et les voyages</i>	246
<i>Une distance croissante à l'égard de la culture scolaire</i>	247
<i>Un affaiblissement de la transmission culturelle</i>	248
Un rajeunissement de l'entrée dans la vie sexuelle	249
Références bibliographiques	253
Normes des désignations de pays	257
Index thématique	259

PREMIÈRE PARTIE

Penser la jeunesse

PENSER la jeunesse, ou plutôt tenter de comprendre comment la jeunesse a été pensée au cours de l'histoire, comment se sont formées, transformées et sédimentées les représentations qui vont aboutir à l'image que nous nous formons d'elle aujourd'hui, tel est l'objet de cette première partie. Pourquoi une réflexion de cet ordre ? Tout d'abord parce que la sociologie d'une catégorie sociale ne se comprend pas sans une tentative d'analyse de sa formation historique ; en second lieu parce que la sociologie est une façon parmi d'autres, même si elle se veut savante, de penser le social, et qu'elle ne peut prétendre échapper à l'influence d'un contexte social et historique particulier ; s'il faut donc faire la sociologie historique de la jeunesse, il faut aussi faire l'histoire des façons de penser la jeunesse.

En fait, cette première partie sera d'abord une analyse des façons dominantes de penser la jeunesse ; dominantes parce que, le plus souvent, la jeunesse dont on parle, à laquelle on prescrit des façons d'être, mais aussi celle dont, parfois, on dénonce les excès est presque toujours celle de l'élite sociale ; c'est évident dans la France de l'Ancien Régime, au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, où il n'est question que des fils d'aristocrates et de gens bien nés.

Mais on se rend bien compte, tant les ouvrages d'une époque se répondent et tant les thèmes s'interpénètrent que ces façons de penser, ou, pour mieux dire, ces façons d'être, repensées et prescrites à l'élite, s'imposent d'une certaine manière à tous et contribuent à dessiner les traits abâtardis ou recomposés de la figure juvénile dominante et normative d'une époque.

On ne sait rien de ceux dont on ne parle jamais : les jeunes du petit peuple des campagnes dans l'ancienne France, et dont on peut supposer qu'ils demeurent en partie imperméables à l'idéologie du temps. Mais comme l'ont montré les historiens (Flandrin, 1976), l'Église et les pouvoirs publics ont très vite réagi, dès le XVI^e siècle, pour contrôler et redresser les mœurs populaires, et tout particulièrement celles des jeunes célibataires et ont poursuivi ce long et obstiné travail de moralisation et d'encadrement tout au long des siècles suivants.

Cette histoire des façons de penser la jeunesse recèle bien des ambiguïtés : à mesure qu'on reconnaissait, de plus en plus nettement, la jeunesse comme une figure sociale positive, à mesure que se complexifiaient et se raffinaient les tentatives de compréhension, s'alourdissaient aussi les craintes que soulève le comportement juvénile et s'élaboraient des méthodes de plus en plus sophistiquées pour en contenir les éventuels débordements.

De ce point de vue, le XIX^e siècle constitue sans doute le moment paroxystique de cette contradiction : il voit le triomphe de l'intimité familiale, et donc d'une certaine manière la consécration de la jeunesse comme âge à éduquer mais en même temps il réduit considérablement les aires de liberté à l'écart du regard et de l'intervention de la société adulte dont pouvaient bénéficier les jeunes de l'Ancien Régime, sans droits, mais sans devoirs, impatients et frivoles, dépendants, mais, dans les classes aisées, généreusement entretenus.

L'invention de la jeunesse

La jeunesse ignorée ?

Philippe Ariès (1973) a été le premier à proposer une lecture à la fois historique et sociologique de l'apparition du sentiment de l'enfance dans notre société. Selon lui, la société traditionnelle se représentait mal l'enfant et encore plus mal l'adolescent. L'enfant était très tôt mêlé aux adultes ; de très petit enfant, il devenait tout de suite un homme jeune, sans passer par les étapes de la jeunesse qui étaient peut-être pratiquées avant le Moyen Âge et qui sont devenues des aspects essentiels des sociétés évoluées d'aujourd'hui.

Certes, on n'est pas indifférent à l'enfant dans les premières années de sa vie, mais cet intérêt reste superficiel ; on s'amuse des enfants comme de jouets ou de petits animaux qui distraient la société par leurs pitreries, leur maladresse ou leurs progrès. Mais ce sentiment qu'Ariès a appelé le « mignotage » n'a pas grand-chose à voir avec l'affection et la tendresse familiales qui se développeront plus tard, à la fin du XVII^e siècle et surtout au XVIII^e siècle. Comme le dit Montaigne dans son célèbre chapitre des *Essais* consacré à « l'affection des pères aux enfants » :

« Le plus communément nous nous sentons plus émus des trépignements, jeux et niaiseries puériles de nos enfants, que nous ne faisons, après, de leurs actions toutes formées, comme si nous les avions aimés pour notre passe-temps, comme des guenons, non comme des hommes. »

L'intérêt que Montaigne et, avant lui, Rabelais portent à l'éducation ne vaut pas encore pleine reconnaissance de la jeunesse ou de l'adolescence comme un âge particulier. En effet, le collège du Moyen Âge n'est pas réservé aux enfants ou aux jeunes : ces derniers et les adultes s'y côtoient ; les étudiants qui entreprennent leur tour de France des universités sont parfois fort avancés en âge ; et ce n'est que progressivement que le mélange des âges dans les collèges fut moins bien toléré.

Certes, Rabelais est un précurseur car il propose une méthode d'éducation nouvelle qui rejette les artifices compliqués de la scolastique et convie à un large épanouissement de la nature humaine : au jeune Gargantua qui a pâli sur les livres et les commentaires scolastiques, et qui n'y a rien

appris en vingt ans, il oppose le jeune Eudémon qui, en deux ans, grâce aux méthodes nouvelles, s'est habitué à s'exprimer avec aisance, à penser avec justesse, qui se présente sans hardiesse mais avec assurance, et non plus les yeux baissés comme les professeurs du Moyen Âge le recommandaient aux élèves. Mais la charge vise d'abord une institution et ses méthodes, le traditionalisme des « sorbonagres » ; elle n'a pas l'ambition de proposer un programme pour une classe d'âge. En outre, à l'époque de Rabelais, l'éducation est d'abord une éducation « domestique », elle n'est pas un moyen de moraliser la société et ne répond pas à une nécessité publique qui serait la formation du citoyen et de la nation ; bref, l'éducation de la jeunesse n'est pas encore devenue un enjeu politique (Ariès, 1981).

Dans la famille elle-même, il faudra attendre encore longtemps pour que l'on porte à la personnalité enfantine un autre intérêt, dont au XVIII^e siècle l'*Émile* portera témoignage, que celui, étranger à tout dessein pédagogique et à tout projet moral qui règle encore le comportement parental au XVI^e siècle.

Dans l'histoire du sentiment familial et du sentiment de l'enfance l'ouvrage pionnier d'Ariès a ouvert la voie ; il apporte en outre une contribution précieuse à l'histoire des représentations des âges de la vie dont il faut rappeler quelques traits. Au XVI^e siècle, la définition des âges reste floue. Se rapportant aux textes de l'Antiquité, le « Grand propriétaire de toutes choses très utiles et profitables pour tenir le corps en santé » (1556) distingue six âges : le premier âge, l'enfance dure jusqu'à 7 ans ; le deuxième âge, *pueritia* jusqu'à 14 ans ; « le tiers âge qu'on appelle adolescence, qui finit selon Constantin en son viatique au vingt et unième an, mais, selon Ysidore, il dure jusqu'à vingt-huit ans... » ; après vient la « jeunesse qui tient le moyen entre les âges et pourtant la personne y est en sa plus grande force, et dure cet âge jusques à quarante-cinq ans selon Isidore ; ou jusques à cinquante selon les autres » ; et enfin la *senecté*, qui est entre jeunesse et vieillesse, et la vieillesse elle-même closent le déroulement des âges de la vie. À côté de ces définitions inspirées des textes de l'Antiquité, commence à s'imposer, en français, un triptyque : l'enfance, la jeunesse et la vieillesse.

La définition des âges est donc encore grossière, les distinctions demeurent peu précises et sont sujettes à variation selon les auteurs et le contexte. Toutefois, la frontière tardive donnée à la jeunesse dans la définition des âges de la vie n'est pas seulement la conséquence d'une imprécision de sens ; elle correspond aussi à une réalité sociale qui fait de la jeunesse, encore plus qu'aujourd'hui, du moins dans certaines couches sociales, l'âge de l'attente, de la dépendance et de l'incertitude. Le « jeune » ne devient adulte que lorsqu'il prend la place de son père ce qui peut survenir fort tard dans la vie. Le fils de paysan ne devient maître de la maisonnée qu'à la mort de son père.

Il faut aussi considérer qu'au XVI^e siècle les auteurs de ces tentatives de définition sont plus sensibles au cycle vital qui organise l'existence comme

un cercle conforme au cycle naturel des saisons qu'à la définition psychologique de chaque âge de la vie ; au regard de la force impérieuse de la Nature, à la fois cosmogonique et, dans le monde rural, d'impact immédiat, l'investigation des personnalités a peu d'importance et ne retient pas l'attention. Ce n'est qu'à mesure qu'on reconnaîtra à l'individu le pouvoir et le droit de s'arracher partiellement à l'emprise naturelle que la définition des âges de la vie gagnera en précision et en complexité : l'investigation psychologique pourra alors définir des catégories en rapport avec les étapes de l'existence comprises non plus tellement comme cette circularité inexorable qui mène, selon un destin commun à tous, de la naissance à la mort, mais plutôt comme une succession de paliers qui permet à chacun de progresser vers un destin à construire.

Jean-Louis Flandrin (1964) a nuancé la thèse d'Ariès : selon lui, le sentiment de l'enfance n'est pas à proprement parler une « invention », une innovation absolue : ce qui aurait changé ce n'est pas l'existence mais la nature du sentiment de l'enfance. Dans la préface de l'édition de 1973 de son ouvrage, Ariès reconnaîtra d'ailleurs lui-même la valeur de cette critique. En fait, l'intérêt ou l'indifférence à l'égard de l'enfant ne sont pas véritablement caractéristiques de telle ou telle période, les deux attitudes ayant toujours plus ou moins coexisté, l'une l'emportant sur l'autre à un moment donné pour des raisons culturelles et sociales qu'il n'est pas toujours facile de déterminer.

Une étude sur les « lettres de rémission » – lettres par lesquelles le pouvoir royal accordait sa grâce aux criminels et qui comportent de nombreuses indications sur la situation des personnes – concernant les jeunes au xv^e siècle (Charbonnier, 1981) montre que ces derniers ont leur place dans la famille et confirme l'ambiguïté et le caractère extensif de la notion de jeunesse : seuls deux termes sont employés pour définir cette époque de la vie : « enfant » et « jeune homme » ; mais il ne semble pas y avoir de frontière d'âge bien établie régissant l'emploi de chacun des termes : on trouve dans les lettres des enfants de 18 ou même 20 ans ; quant au mot « adolescent » il n'est pas employé. D'ailleurs, à la fin du xvii^e siècle le terme d'adolescent est encore peu courant : selon le dictionnaire de Furetière, « il ne se dit guère qu'en raillerie. C'est un jeune adolescent, pour dire, c'est un jeune homme étourdi ou sans expérience ».

Une deuxième confirmation concerne le peu d'intérêt porté à l'enfance : les lettres montrent souvent des enfants laissés à eux-mêmes ; à cette époque la mortalité infantile étant très élevée les décès ne provoquent pas un immense chagrin. Les méthodes contraceptives n'existaient pas ou restaient rudimentaires, et sans doute inefficaces ; les enfants venaient donc au monde aussi facilement et aussi vite qu'ils pouvaient en disparaître. On conçoit bien que la tendresse portée à la petite enfance ait été tempérée par ces risques de disparition toujours possibles, et même probables au premier âge.

Mais que l'amour de ses enfants ne s'exprime pas sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui ne signifie pas que la famille soit absente. Pierre Charbonnier conteste, avec quelques raisons d'après ses données, la thèse d'Ariès selon laquelle «la transmission des valeurs et des savoirs, et plus généralement la socialisation de l'enfant, n'étaient pas [...] assumées par la famille, ni contrôlées par elle.»

Selon les données de l'auteur (346 enfants et jeunes du Poitou et de l'Auvergne) ce sont environ les deux tiers des 10-19 ans qui vivent dans leur famille, alors que c'est encore le cas d'un tiers des 20-30 ans. L'encadrement familial semble donc effectif au moins sous cette forme à la fois essentielle et première de la domiciliation commune. Mais, au-delà de cette proximité spatiale, que sont réellement les rapports entre générations ?

La jeunesse dominée

Pour nous en faire une idée, revenons à Montaigne :

«Je veux mal à cette coutume d'interdire aux enfants l'appellation paternelle [c'est-à-dire "Père"] et leur enjoindre une étrangère, ["Monsieur"] comme plus révérencielle, nature n'ayant volontiers pas suffisamment pourvu à notre autorité; nous appelons Dieu tout-puissant père, et dédaignons que nos enfants nous en appellent. C'est aussi injustice et folie de priver les enfants qui sont en âge de la familiarité des pères et vouloir maintenir à leur endroit une morgue austère et dédaigneuse, espérant par là les tenir en crainte et obéissance. Car c'est une farce très inutile qui rend les pères ennuyeux aux enfants et, qui pis est, ridicules. Ils ont la jeunesse et les forces en la main, et par conséquent le vent et la faveur du monde; et reçoivent avec moquerie ces mines fières et tyranniques d'un homme qui n'a plus de sang ni au cœur, ni aux veines, vrais épouvantails de chènevière. Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais encore mieux me faire aimer.»

Même si lui-même n'approuve pas cette attitude, Montaigne montre ce qui constituait le sentiment commun de l'époque à l'égard des rapports de génération, passé l'émerveillement ou l'amusement provoqué par le premier âge : le respect de l'autorité et l'absence de familiarité, la distance voire la méfiance dans les rapports entre père et enfants (la mère est une figure absente). La jeunesse est un âge qui sera longtemps tenu dans un mépris certain : selon le Larousse de la langue française c'est au début du XII^e siècle que s'impose le sens de jeune «qui n'a pas encore les qualités de la maturité»; et ce ne serait qu'à la fin du XVI^e siècle qu'apparaîtrait le sens «qui a gardé les caractères physiques et moraux de la jeunesse» ou «rester jeune». Une utilisation encore courante du terme «jeunesse» à cette époque signifiait «étourderie, vivacité, folie, débauche»; on disait d'un jeune homme «il a bien fait des jeunesse» (Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*) pour signifier qu'il avait pratiqué les folies propres à cet âge. Cette utilisation syntaxique des «jeunesse» n'est plus présente

dans le Dictionnaire de Trévoux en 1743, mais au terme est encore attachée l'idée de « manque d'expérience », d'« emportement de l'âge », de « folie », d'« imprudence ».

Tous les ouvrages des moralistes et pédagogues de l'Ancien Régime continueront dans les siècles suivants à explorer cette difficulté des rapports de génération dans une société où, du moins pour les familles aisées ou bien nées, le retrait des pères conditionne l'indépendance des fils, en préconisant d'ailleurs le plus souvent la solution que propose déjà Montaigne : celle du retrait progressif et contrôlé qui tempère l'impatience juvénile sans démunir les pères de tout moyen de pression et de contrôle.

Cette question concerne évidemment d'abord les familles de la bourgeoisie marchande, de la robe ou de la noblesse où l'esprit de « maison » faisait en outre passer l'enfant derrière le nom et la prospérité, l'éclat qui pouvaient y être attachés (Flandrin, 1976).

Il faut cependant ajouter que les règles juridiques organisant les relations familiales, les pratiques en matière d'héritage, de succession et de mariage étaient très différentes dans les pays de droit écrit et les pays de droit coutumier. Dès le ^{XII} siècle en effet la France est déjà nettement partagée entre deux types d'organisation juridique. Le premier, issu de droit romain dont la renaissance venue d'Italie trouve un foyer à partir du ^{XII} siècle à Montpellier, prédomine au sud ; le second issu de l'esprit médiéval de respect des coutumes et privilèges des seigneuries, prédomine au nord.

L'organisation familiale est fondée, dans les pays de droit écrit sur le principe romain de la *patria potestas* qui donne une puissance absolue au père sur tous les membres de la famille. Ces « enfants de famille » comme on les appelait alors ne pouvaient s'obliger pour cause de prêt, ne pouvaient faire de testament, et surtout leur père demeurait propriétaire jusqu'à leur émancipation, s'il décidait de la leur accorder, de tous leurs biens.

Ce principe de la puissance paternelle issu du droit romain a largement gagné aussi les pays de droit coutumier où il s'applique cependant moins strictement, moins uniformément et moins longtemps puisque l'émancipation est acquise automatiquement avec le mariage alors que dans les pays de droit écrit, la puissance paternelle dure, sauf décision d'émancipation, toute la vie du père quel que soit l'âge de ses enfants.

C'est surtout en matière successorale que les différences entre pays de droit écrit et pays de droit coutumier s'accusent : dans ces derniers prédomine la solidarité familiale ; le testament a peu d'effet car, en règle générale, l'héritier par le sang ne peut être dépossédé. Au contraire, en pays de droit écrit, il est permis de déshériter complètement ses enfants et surtout, comme on vient de le voir, le « fils de famille », même marié et âgé de 40 ans « ne jouit pas encore de la liberté de décider, de négocier, de tester. Il doit en passer par son père » (Collomp, 1986).

En gros, on peut dire qu'en matière d'héritage prédominent des principes égalitaires dans le Nord et l'Ouest alors que les provinces méridionales ont

adopté des dispositions juridiques inégalitaires permettant d'avantager un héritier. Toutefois, dans les systèmes égalitaires la solidarité lignagère impose des règles strictes, telle la pratique du « retrait lignager » qui visent à éviter la dispersion des biens: si celui qui dispose des biens familiaux décide d'en aliéner tout ou partie, le lignager le plus proche peut exercer le « retrait », c'est-à-dire bénéficier d'une priorité d'acquisition à rencontre de l'acheteur étranger.

Ces différences dans les formes d'organisation juridique des successions sont associées à deux grands types de systèmes familiaux: dans les pays de droit égalitaire on trouve surtout des ménages simples dans lesquels le fils, au moment de son mariage, s'établira de manière indépendante; par contre dans les pays inégalitaires du Midi on trouve une organisation familiale de ménage complexe qui fait cohabiter plusieurs générations sous l'autorité du Père; dans la famille-souche, le groupe domestique, héritier unique, est inséré dans la lignée familiale dont il a reçu le patrimoine.

Notons encore que les règles concernant le mariage étaient elles aussi très strictes et laissaient peu de liberté aux jeunes gens malgré le principe du droit canon du libre consentement. Le concile de Trente condamna les mariages contractés sans le consentement des parents. Les ambassadeurs du roi de France avaient même demandé sans succès que le concile les déclarât nuls; mais l'Église catholique s'en tint à sa doctrine fondamentale du libre choix des époux. Toutefois, un ensemble de dispositions juridiques vint, en France, renforcer le poids de l'autorité familiale et les risques qu'encouraient ceux qui viendraient à passer outre: une ordonnance de 1557, confirmée par l'ordonnance de Blois de 1579, permit aux parents de déshériter ceux de leurs enfants qui se seraient mariés contre leur gré. En outre, on introduisit contre ceux qui se mariaient clandestinement la notion de « rapt de séduction » qui faisait encourir aux jeunes hommes des peines fort graves.

Bref, la qualité des rapports entre générations à l'intérieur des familles paraît avoir deux caractères majeurs: elle est avant tout fondée sur l'autorité paternelle qui, si elle s'exerce avec plus de rigueur au Sud qu'au Nord, est partout présente et maintient entre le père et ses enfants une distance interdisant toute familiarité et l'expression manifeste d'une tendresse réciproque; en second lieu les enfants sont maintenus dans une situation de dépendance prolongée qui peut durer fort tard. On ne quitte la jeunesse ni rapidement ni facilement. À la fin du XVII^e siècle encore, Furetière écrit dans son dictionnaire qu'« un jeune n'est plus jeune passé 30-35 ans [...]. La jeunesse est l'âge où l'homme est devenu capable de s'aider lui-même... ».

Mais en même temps les jeunes gens de l'Ancien Régime bénéficient, du fait même que l'autorité paternelle ne s'exerçait véritablement que lorsqu'elle était manifestement contrariée, d'une liberté de mouvement et d'une indépendance de conduite qu'ils perdront par la suite. Les mémoires du Chevalier de Fonvielle (Fonvielle, *Mémoires historiques*, 1824) qui vécut pourtant son enfance à la fin du XVIII^e siècle, à une époque où le nouveau

sentiment familial commençait d'apparaître, sont à cet égard éclairants. Dans la petite enfance, le père est une figure presque totalement absente; quant à l'adolescence, elle est surtout marquée par les facéties et les dissipations d'une vie de collégien qui ne fréquente presque plus le collègue, qui « fuyait la maison paternelle pendant huit ou dix jours, nourri par les polissons du quartier », qui se laisse entraîner « dans les mauvais lieux ». Certes l'autorité du père s'exerce, lorsque les bornes sont passées, et de manière brutale – il reçoit le fouet de façon régulière, il est jeté à l'« Hôpital », une « prison pour enfants », plus tard mis en prison sur ordre de son père – mais de façon irrégulière et sans autre intention que de punir des écarts qui ne paraissent pas tant intolérables par leur immoralité que par le désordre et l'esprit de rébellion qu'ils révèlent. D'ailleurs ces manifestations d'autorité n'impressionnent pas trop le jeune homme qui, déjà enfant, « ne pleurait plus pour un soufflet ».

Ces rapports faits d'indifférence, de dépendance et d'indépendance mêlées, parfois aussi de violence et de rébellion, concernent surtout les familles qui ont quelque chose à transmettre, un nom ou des biens. Dans les autres, c'est-à-dire la très grande majorité de la population, la jeunesse n'a pour ainsi dire pas d'existence pratique: la mise précoce au travail entre 8 et 13 ans selon les emplois – pour garder le bétail, devenir servante ou chambrrière, ou apprenti chez un artisan – maintenant ces enfants ou adolescents dans un cadre étroit de soumission à l'égard du père ou du maître.

La jeunesse impatiente

À vrai dire, dans la société d'Ancien Régime, la jeunesse est donc le privilège de l'aristocratie; et cet âge est celui de l'impatience comme il l'était déjà à une époque encore antérieure, le ^{XI}^e siècle (Duby, 1964). Cette impatience est directement liée aux difficultés et à la longueur de l'établissement: « Dans le monde chevaleresque, l'homme de guerre cesse d'être tenu pour "jeune" lorsqu'il est établi, enraciné, lorsqu'il est devenu chef de la maison et souche d'une lignée ». Or cette tranche de vie comprise entre l'adoubement et la paternité peut être fort longue.

Les fils aînés doivent attendre longtemps avant que les pères ne se retirent (Duby parle d'un écart moyen entre générations d'une trentaine d'années), et occupent ce temps de latence dans l'errance, au sein de groupes de jeunes qui se vouent au luxe, au jeu, à l'amour et surtout aux combats et aux expéditions guerrières; « la jeunesse constitue dans la société aristocratique, l'organe d'agression et de tumulte. »

Mais si cette attente est pénible pour les aînés, elle l'est encore plus pour les cadets qui « privés de tout espoir d'hoirie certaine, ne voyaient qu'une issue: l'aventure [et] [...] la chasse à la fille riche, au bel établissement ».

Cette image d'une jeunesse errante et impatiente s'est imposée longtemps. Elle est liée aussi bien sûr à la tension sexuelle résultant de mariages

tardifs au moins pour les garçons. Cette tension ne s'est véritablement manifestée, puis accrue, qu'à partir de la fin du Moyen Âge du fait de l'essor démographique et de l'effort des pasteurs catholiques et protestants pour réformer les mœurs (Flandrin, 1976).

Celles-ci étaient encore au xv^e siècle fort libres pour les jeunes célibataires qui fréquentaient assidûment les prostituées, qui n'hésitaient pas à perpétrer en groupe de « compagnons » des viols collectifs, qui recouraient à des pratiques « contre nature » – homosexualité, masturbation, voire bestialité – qui entretenaient enfin des rapports sexuels normaux avec des femmes mariées. D'après les lettres qu'il a étudiées, Pierre Charbonnier confirme qu'en cette fin de Moyen Âge, un puissant courant sexuel s'exerçait dans une relative liberté.

Norbert Elias (1973) a d'ailleurs montré en analysant *De civitate morum pueriliam*, d'Érasme, publié pour la première fois en 1530, livre destiné à enseigner le savoir-vivre aux jeunes gens, que l'initiation à la vie des jeunes garçons se fait de manière très crue, sans que l'on envisage alors de cacher aux enfants ce qui serait exclusivement du ressort de la vie privée des adultes. « Tout ceci contribuait à rétrécir l'écart entre les normes affectives et le comportement adultes et enfantins ». L'invention de la figure moderne de la jeunesse est étroitement liée, on le verra, à l'accroissement de cette distance entre le privé et le public, entre ce qui se donne à voir et ce qui doit être caché, et corrélativement entre le monde adulte et le monde enfantin.

À cette époque cette distance était faible et si la jeunesse était longue à passer, elle bénéficiait à la fois d'une relative liberté sur le plan des mœurs, et d'une forme de reconnaissance collective au travers des sociétés de jeunesse et du rôle de contrôle sexuel et de célébration des rites qui leur était dévolu :

« Quelles que soient les fonctions que lui reconnaît ou tolère la communauté, la "jeunesse" se trouve conduite à intervenir et donc à socialiser le comportement de ses membres dans deux grands groupes de conflits. Le premier oppose les jeunes hommes, exclus du pouvoir, du mariage et des biens, à leurs pères, qui sont partout les maîtres – et dans la France de droit écrit, les maîtres absolus – de leur établissement, de ses conditions matérielles, du choix de leur partenaire : les rôles reconnus à la "jeunesse" organisée suggèrent que ceux-ci ont préféré l'associer à la vie de la collectivité plutôt que de céder en rien sur tous ces plans. Face au second, qui oppose et divise les familles, les "jeunes" disposent d'un pouvoir potentiel de médiation et de refus. »

Aymard, 1986.

Le rôle et la place de la jeunesse sont donc, à la fin de Moyen Âge, ambigus : elle est fortement et durablement dépendante de la génération des pères, mais cette dépendance est plutôt une dépendance économique qu'un encadrement moral, et elle s'exerce plus dans le cadre familial *stricto sensu* que dans celui de la cité. La longueur de la phase d'établissement ne

se justifie pas, comme aujourd'hui, par les besoins de l'éducation et tout se passe comme si la force collective reconnue et admise de la jeunesse était directement proportionnée à la faiblesse individuelle de ses membres et à la vacuité de leur rôle fonctionnel.

La jeunesse aristocratique : l'idéologie du paraître

À partir de la fin du XVII^e siècle la figure juvénile prend une nouvelle dimension dont témoigne la multiplication des ouvrages consacrés à l'éducation. Mais, cette jeunesse n'est pas encore celle qui sera promue plus tard par l'idéal d'Égalité des Lumières, par les progrès de la « privatisation », puis par le triomphe de la famille bourgeoise ; cette jeunesse prend place dans la « société de cour », pour reprendre l'expression de Norbert Elias (1974), qui « partant des hôtels de la noblesse de cour, gagnera jusqu'aux maisons des financiers » et constituera l'idéologie du temps comme l'idéologie du paraître.

La jeunesse est par essence l'âge des emportements :

« Les jeunes gens ont une grande inclination à s'abandonner aux plaisirs et aux divertissements du monde, si dès leurs plus tendres années on ne les forme dans la piété, et si on ne les instruit dans les maximes de la Religion, avant qu'ils ne soient entièrement possédés par l'habitude des vices. »

Costel, *Les Règles de l'éducation des enfants*, 1687¹.

L'éducation a donc pour première vertu de tempérer les passions, d'empêcher l'enfant de « s'écarter hors des bornes de la raison », lui qui demeure un personnage infrasocial, encore teinté d'une animalité qui le conduit facilement à l'« indocilité », à la « paresse », à la « colère », à l'« intempérance », à l'« impureté ».

L'éducation ne vient nullement compenser l'absence des privilèges de la naissance comme le voudra plus tard l'idéal égalitaire ; bien au contraire elle est surtout nécessaire à ceux qui « distingués dans le monde par leur naissance » doivent tenir leur rang et montrer l'exemple. Dans une structure sociale rigide où le mérite ne peut servir qu'à bien tenir sa place et sûrement pas à en occuper une plus élevée que celle à laquelle vous destine votre nom, l'éducation ne peut être réservée qu'à ceux qui précisément ont un rang à faire valoir ; elle a en outre une vertu d'exemplarité car le rang, s'il est un droit naturel, est aussi une exigence sociale et sa manifestation est supposée avoir des vertus de propagation à la société tout entière ; c'est pourquoi il n'est pas besoin de s'occuper ni d'éduquer les jeunes gens du peuple qui se forment par la seule valeur de l'exemple des Grands ou des gens bien nés :

1. Costel (1621-1704) fut précepteur des neveux du Cardinal Lantgrave de Furstenberg, Évêque et Prince de Strasbourg, avant de devenir professeur au collège des Grassiers à Paris.

« Ce seront des chefs de famille qui auront passé leur première jeunesse dans les collèges, qui par leurs exemples et par leurs discours instruiront sans y penser leurs domestiques, qui deviendront eux-mêmes pères et mères de famille, parmi le peuple, et qui donneront ensuite la première éducation à leurs enfants. C'est ainsi que la lumière et la raison passeront quoique lentement, mais incessamment des familles riches au bas peuple. »

Castel de Saint-Pierre, *Projet pour perfectionner l'éducation*, 1728.

Selon les moralistes, l'éducation est aussi nécessaire aux « enfans de qualité » parce qu'ils sont plus que tous les autres soumis à des tentations et à des « passions violentes » qu'ils ont en outre les moyens de satisfaire. À vrai dire, la jeunesse – et entendons la jeunesse aristocratique car on ne parle que d'elle – paraît condenser dans l'image que s'en forme l'époque toutes les tares du milieu aristocratique lui-même.

Jean Pic par exemple (*Maximes et réflexions sur l'éducation de la jeunesse*, 1690) décrit des jeunes gens « avides de tous les plaisirs », « dissolus dans leurs discours », « fiers mal à propos », « étourdis, indiscrets, entreprenants », « plein d'affectation, [...] [se faisant] une sorte de mérite de leurs perruques et de leurs habits, ou quelque fois même des airs négligés qu'ils se donnent, dans lesquels ils ne sont pas moins ridicules que dans leur parure la plus affectée ». On le voit, en cette fin de XVII^e siècle, la jeunesse déjà se distingue ou est distinguée par sa conduite, son langage, son allure, ses mœurs. Mais ici, ce sont essentiellement, avec un mépris qui ne serait plus de mise aujourd'hui, la licence et la fatuité qui sont dénoncées et non un grave désordre social qu'on aurait à craindre de la part de la jeunesse. Si celle-ci est sotte et frivole, elle n'apparaît pas encore dangereuse. Pic décrit une jeunesse avide de plaisirs, avide de paraître et de tenir sa place, sûrement pas une jeunesse révoltée, une jeunesse qui menacerait l'ordre social ; la jeunesse aristocratique n'est en fait que trop impatiente de s'y conformer et de jouir pleinement, hors des contraintes familiales, des privilèges qu'il lui réserve. Impatience, c'est toujours ce trait qui définit l'attitude juvénile ; mais, ce n'est plus comme au Moyen Âge dans les expéditions guerrières que les jeunes gens – les aînés en attente d'hoirie, les cadets dans l'espoir d'un beau parti – vont brûler leur énergie inemployée, c'est plutôt dans le « commerce du monde » et dans cet « individualisme des mœurs » qui, selon Philippe Ariès (1986) est si présent au XVI^e et XVII^e siècles.

La jeunesse et la science du monde selon Jean Pic (1690)

« Il n'y a point de science qui demande plus de temps et plus d'étude que la science du monde ». Rien de plus contradictoire en effet que l'impétuosité juvénile, cette manière « de prendre toujours l'affirmative, et de se piquer d'honneur sur un rien » et le subtil équilibre des tempéraments qui doit régler le commerce social : « les règles de la société civile veulent que l'on ait un esprit docile, et une humeur aisée et accommodante, afin de se conformer à celle des autres autant qu'on le peut, et de concourir au bien de la société qui consiste dans un juste

rapport d'humeurs et de sentiments, et dans l'union des esprits et des cœurs. La plupart des jeunes gens qui ne se sont fait aucun principe de raison et de politesse avant que de s'engager dans le commerce du monde, s'abandonnent en toutes sortes d'occasions au caprice de leur humeur et au désordre de leurs différentes passions. Rien n'est capable de les fixer. On les voit occupés avec toutes sortes de personnes de quelque autre chose que celle qui occupe toute une compagnie. Ils n'entrent que d'un air forcé à ce qui divertit les autres [...]. Ils affectent de laisser penser qu'ils ont toujours quelque partie faite, et quelque plaisir qui les attend ; c'est pour cela qu'ils font les renchérés, qu'ils sont impatients, qu'ils regardent de temps en temps à leur montre et qu'ils menacent sans cesse la compagnie de s'en aller, quoique la plupart quand ils sont partis, ne sachent où donner de la tête. »

*In Maximes et réflexions sur l'éducation de la jeunesse
où sont renfermés les devoirs des parents et des précepteurs
envers les enfans. Avec des maximes et des réflexions
particulières sur l'éducation des princes.*

La jeunesse aristocratique est comme un corps mal stabilisé, mal réglé, qui tourne vite à « un état de désordre », à « une espèce d'égarement », tant, dans cette société du paraître, l'indétermination et la dépendance juvéniles équivalent à une infirmité sociale. Quelle que puisse être l'exagération du moraliste, on sent bien que cette agitation que décrit Pic trouve quelque fondement dans ce sentiment d'incomplétude que doit ressentir le jeune homme bien né, entretenu dans l'idée de sa haute position, mais soumis des années durant au bon vouloir et à la libéralité paternelles. Ainsi, Coustel critique les pères qui « entretiennent leurs enfants de l'antiquité de leur noblesse, de la grandeur de leur maison, et des projets qu'ils font pour leur établissement dans le monde ; c'est-à-dire qu'ils leur remplissent l'esprit des fumées de vanité et d'ambition ».

Une nouvelle intention pédagogique

On relève dans les traités d'éducation, à partir de la fin du xvii^e siècle, les signes avant-coureurs d'une évolution du sentiment parental. Jean Pic reproche aux parents de ne pas suffisamment faire entrer la « tendresse » dans la conduite qu'ils tiennent à l'égard de leurs enfants, même si d'autres comme l'Abbé Bordelon (*La belle éducation*, 1694) recommandent encore la plus grande retenue, en public.

La retenue paternelle selon l'Abbé Bordelon (1694)

« Ne soyez point trop doux, ny trop complaisant envers vos enfans, si vous ne voulez pas en faire ce qu'on appelle Enfants gâtés. Ne les aimez point trop, c'est-à-dire d'un amour qui vous engage à les flatter lâchement, à vous rendre méprisable par vos familiarités, et à leur donner liberté de faire tout ce qu'ils voudront ». Bordelon met en garde contre le fait de « rire avec [son fils] et de